

**Commune de Sainte-Reine**  
**Département de Savoie**

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023-09**

Berger  
Levrault

<p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 10</p> <p>Votes pour : 10</p> <p>Votes contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-trois le 31 mars</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs,</p> <p>FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,</p> <p><b>Absents excusés</b> : GACHET Stéphanie, MICHEL Véronique donne pouvoir à Perier Marine</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : VIBERT Annie</p>
Préfecture	

**Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; **CONSIDERANT**

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 1- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 2- Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine le 31 mars 2023*

Le Maire  
Philippe FERRARI

